

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE

PARIS

75008

REMUNERATION 2024 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de sa séance du 25 janvier 2024, le Conseil d'administration de Christian Dior, suivant les recommandations formulées par le Comité de la gouvernance et des rémunérations, a pris les décisions suivantes relatives aux rémunérations (montants bruts) du Président du Conseil d'administration et du Directeur général au titre de leur mandat social :

- **M. Bernard Arnault :**

Néant

- **M. Antoine Arnault :**

1. Rémunération fixe pour l'année 2024 : 200 000 euros
2. Rémunération variable versée en 2024 au titre de l'année 2023 : Néant
3. Aucune rémunération variable n'a été prévue pour l'année 2024.